



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Bureau de la coordination interministérielle**

Basse-Terre, le 27 AVR. 2023

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de mise aux normes environnementales des installations de la société SUCRERIES RHUMERIES DE MARIE-GALANTE (SRMG), sur la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante**

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public qu'il sera procédé à une enquête publique, **du 22 mai 2023 au 22 juin 2023 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUCRERIES ET RHUMERIES DE MARIE-GALANTE (SRMG) en vue de mettre aux normes environnementales ses installations.

Le projet consiste à effectuer des travaux permettant d'assurer la mise en œuvre de réseaux séparatifs de collecte et de traitements des effluents aqueux de l'usine et à la création d'un émissaire en mer pour le rejet des effluents traités.

Le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement étant de 3 km minimum, seule la commune de Grand-Bourg est concernée.

Le dossier est consultable sur le site internet de la préfecture (<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Consultations>). Il peut également être consulté sur un poste informatique à l'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h.

Les données environnementales relatives à l'évaluation environnementale du projet sont consultables sur la plateforme [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr)

Le dossier de demande d'autorisation (comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) et un registre d'enquête publique seront déposés à la mairie de Grand-Bourg (Place Schoelcher) du lundi 22 mai 2023 au jeudi 22 juin 2023 inclus, où les personnes intéressées pourront les consulter durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette même période, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie concernée ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Grand-Bourg (direction de l'urbanisme, Place Schoelcher, 97112 Grand-Bourg), siège de l'enquête publique ou les transmettre à l'adresse suivante : [enquetes-publiques971@guadeloupe.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.gouv.fr)

**Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent parvenir au plus tard le 22 juin 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

Mme Hélène MEDINA, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le projet et recevoir leurs observations écrites ou orales à la **mairie de Grand-Bourg, de 9 heures à 12 heures**, les jours suivants :  
lundi 22 mai 2023 - mardi 06 juin 2023 - mercredi 14 juin 2023 – jeudi 22 juin 2023.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Grand-Bourg, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, à la préfecture de la région Guadeloupe, ainsi que sur le site internet de la préfecture (<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Consultations>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Stéphane DENIAUD, directeur général de la SRMG  
téléphone : 05 90 97 83 00 – mail : [dg.srmg@orange.fr](mailto:dg.srmg@orange.fr)

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la région Guadeloupe est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale susmentionnée.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Maurice TUBUL